

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE

- ❖ Rendez-vous sur le site « **ants.gouv.fr** »
- ❖ Cliquez sur « accéder à votre espace »
- ❖ Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec vos identifiants France Connect
- ❖ Allez dans « Mon espace conducteur »
- ❖ Cliquez sur « Demander un permis de conduire »
- ❖ Et commencez votre démarche !

À la fin de votre demande, vous aurez la possibilité d'imprimer un justificatif de dépôt de la demande. De plus, si vous avez une photo d'identité dite « classique », vous devrez imprimer un formulaire photo, où vous devrez coller votre photo, signer dans le cadre noir (sans dépasser) et renvoyer à l'adresse inscrite sur le formulaire (il n'y a pas de formulaire photo à envoyer si vous avez choisi des photos d'identité « numériques »).

Le permis est envoyé directement chez vous, en recommandé, dans un délai de 3 à 6 semaines.

À savoir : La prorogation des 5 ans n'est pas valable pour les CNI délivrées avant le 01/01/2004.

Première Inscription au permis → code NEPH

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ;
- Si vous êtes français(e) et âgé(e) de 17 à 25 ans: attestation de participation à la Journée Défense & Citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Note : Le code ne sera disponible que 15 jours plus tard dans votre espace conducteur

Inscription suite à invalidation ou annulation de permis - NEPH

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Inscription au permis / Extension → nouvelle catégorie

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Permis de conduire (y compris un titre avec la seule catégorie AM) ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE

Fabrication d'un premier permis → réussite à l'examen

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Si vous êtes âgé(e) de moins de 21 ans: ASSR2 ou une déclaration sur l'honneur attestant l'avoir obtenu
- Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Fabrication d'un nouveau permis pour une nouvelle catégorie → réussite à l'examen

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ou en cas d'obtention d'une catégorie du groupe lourd.
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Fabrication d'un nouveau permis suite à invalidation ou annulation → réussite à l'examen

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Fabrication d'un nouveau permis → perte ou vol

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Si vol : déclaration de vol (pas de déclaration de perte pour les pertes de permis car la déclaration se fait en ligne, en même temps que la demande de duplicata) ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique) ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ;
- Paiement de 25€ par timbre fiscal numérique ou carte bancaire.

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE

Fabrication d'un nouveau permis → détérioration

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Permis actuel détérioré;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Fabrication d'un nouveau permis → fin de validité

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Permis de conduire actuel ;
- Visite médicale si nécessaire ou pour les catégories du groupe lourd;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Fabrication d'un nouveau permis → changement d'état civil

- Attestation du changement d'état civil ;
- Permis de conduire actuel ;
- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Conversion de brevet militaire :

- Demande de conversion Brevet Militaire de conduite ;
- Permis de conduire déjà obtenu le cas échéant ;
- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...) ;
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE

Fabrication d'un permis suite à validation de diplôme professionnel :

- exemplaire du titre professionnel ou du diplôme CAP ou BAC Pro (ou de relevé de notes) ;
- Permis de conduire déjà obtenu le cas échéant;
- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...);
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Demande de titre à la suite d'une suspension :

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...);
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- Visite médicale délivrée par un médecin agréé ou commission médicale si nécessaire;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Demande de titre pour la seule catégorie AM suite à invalidation, annulation ou suspension

- Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, téléphone, impôts...);
- Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- 1 photo d'identité (classique ou code photo/signature numérique).

Demande de titre après une formation : démarches réservées à un compte professionnel école de conduite